

**Compte rendu de séance du
Conseil municipal
24 août 2015**

Présents : Gérald BOURNONVILLE, Francine BRENOT-CARNET, Souhila CHIDIAC, Eric CIVRAC de FABIAN, François DEYSSON, Marie GRIMALDOS-LE MOIGNE, Jacques ILLIEN, Jean-Paul LENFANT, Jean-Louis LIEBEN, Mélanie MAHERAULT, Valérie MURAWSKI, Corinne SKRZYP

Excusés : Jean Marc LAGORGETTE donnant pouvoir à François DEYSSON

Absent :

Démissionnaires : Noël CADIN et Thérèse OWONA

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent : aucune modification n'étant apportée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Cependant, Corinne SKRZYP informe les membres du Conseil municipal que le montant mentionné au point 6 de l'ordre du jour (*Personnel*) de ce compte rendu est erroné. De nouveaux calculs, réalisés depuis la séance du 22 juin 2015, montrent que l'impact réel pour le budget communal serait plutôt de 1 410 € au lieu des 896,88 € mentionnés dans le compte rendu.

François DEYSSON informe les membres du Conseil municipal des démissions de Noël CADIN et de Thérèse OWONA. La désignation de leur remplacement dans les commissions communales et intercommunales figure au point 2 du présent compte rendu.

1. Décisions modificatrices du budget

o Investissement

Pour faire face à des dépenses d'investissement non prévues au budget initial, Jacques ILLIEN explique qu'il y a lieu de réaffecter de l'argent au chapitre 21 du budget d'investissement.

Le décompte s'établit comme suit :

TIERS	OBJET	MONTANT
IKEA	Etagères école	276,00 €
COMAT ET VALCO	Grilles pour expositions	1 285,10 €
MOREAU INCENDIE	Trappe désenfumage salle polyvalente	1 953,90 €
SIROM	Panneaux routiers route de Nemours	378,00 €
SOPROMAT	Volet roulant école	606,53 €
Plafond salle de bains	Ecole primaire	5 000,00 €
	TOTAL	9 499,53 €

Suite à l'effondrement du plafond de la salle de bain, au 1^{er} étage de l'école, il faut prévoir un montant à affecter aux réparations. Ces travaux seront réalisés en régie par nos employés communaux.

Jacques ILLIEN précise que la totalité des 5 000 € ne servira pas à la réparation du plafond. Le reliquat sera conservé en réserve et sera utilisé uniquement en cas de nouvelles dépenses imprévues. Si nous n'en avons pas d'ici la fin de l'année budgétaire, ce reliquat ne sera pas dépensé.

Jacques ILLIEN propose de réaliser l'opération comptable suivante :

- compte co/6188 : - 9 499,53 €
- compte co/2158 : 276 +1 285,10 = + 1 561,10€
- compte co/21318 : + 1 953,90 €
- compte co/2152 : + 378 €
- compte co/21312 : + 606,53 €
- compte co/2135 : + 5 000 €

○ **Subvention jardin de la mairie**

Jacques ILLIEN explique que la Préfecture de Seine et Marne nous a versé, à tort, la subvention de 10 000 € accordée par le Député Yves JEGO pour financer les travaux dans le jardin de la mairie. Ces travaux ne sont pas commencés et la subvention aurait dû nous parvenir une fois les travaux achevés. Il y a donc lieu de restituer la subvention.

Jacques ILLIEN propose de réaliser l'opération comptable suivante :

- compte co/1318 : - 10 000 € en fonctionnement
- compte co/678 : + 10 000 €

Un mandat sera ensuite émis à partir du compte 678.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Nomenclature : 7.1.

2. Remplacement de deux conseillers démissionnaires dans les différents syndicats communaux et intercommunaux

François DEYSSON explique que, suite aux démissions de Noël CADIN et Thérèse OWONA, il y a lieu de désigner leurs remplaçants auprès des différents syndicats communaux et intercommunaux où ils siégeaient.

- **Démission de Noël CADIN**
 - **Syndicat de l'eau potable de la vallée de l'Orvanne**
Titulaire 2 : Jean-Paul LENFANT en remplacement de Noël CADIN
Suppléant 2 : Eric CIVRAC de FABIAN
 - **Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM)**
Titulaire 2 : Eric CIVRAC de FABIAN en remplacement de Noël CADIN
Suppléant 2 : Jean-Paul LENFANT
 - Commission communale sur le PLU
Jean Marc LAGORGETTE
- **Démission de Thérèse OWONA**
 - **Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**

Titulaire 1 : Eric CIVRAC de FABIAN en remplacement de Thérèse OWONA

- o Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Eric CIVRAC de FABIAN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la désignation des nouveaux membres telle que décrite ci-dessus, en vue de remplacer Noël CADIN et Thérèse OWONA, démissionnaires, dans les différents syndicats communaux et intercommunaux où ils siégeaient.

Nomenclature : 5.3.4.

3. Changement de l'emplacement de la borne de recharge des véhicules électriques

Jacques ILLIEN rappelle que, dans le cadre de la transition énergétique, la volonté du Gouvernement est d'installer, à terme, 7 millions de bornes de recharge des véhicules électriques sur tout le territoire français, contre 30 000 actuellement.

Le coût d'une borne de recharge est de 10 000 à 12 000 €, tout compris (*alimentation électrique, travaux de voirie, câblage, matérialisation des places au sol*).

Les subventions seront attribuées par :

- l'ADEME (*Agence de la maîtrise de l'énergie*) et du Conseil général. (6 000 €)
- le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM) (5 000 €)

Il reste donc 1 000 € à la charge de la commune.

Comme il y a deux prises de recharge par borne, le SDESM demande que deux places de parking soient réservées aux véhicules électriques.

Lors de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2014, les élus ont voté en faveur de l'implantation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur le territoire de la commune, au vu des subventions versées.

Lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2015, les élus avaient délibéré pour installer la borne de recharge des véhicules électriques à côté du transformateur rue Grande, en face de l'ancienne maison de M. et Mme MERLE.

Jean-Paul LENFANT explique qu'il a mené une étude plus approfondie qui montre que l'endroit peut s'avérer dangereux lorsque l'on vient de la place du village et que l'on se dirige vers MORET car il faut alors couper la route départementale pour accéder à la borne de recharge.

Jean-Paul LENFANT préconise de retenir un endroit plus facile d'accès, à l'instar de ce qui s'est fait à MONTARLOT.

Il apparaît que l'endroit le plus approprié pour installer cette borne soit à côté du transformateur EDF, sur la place du village, la puissance électrique nécessaire étant disponible juste à côté.

Le syndicat réaménagera les abords du transformateur et réalisera un sol conforme aux règles de stationnement pour deux véhicules électriques.

Deux questions sont malgré tout posées :

- l'une de ces deux places doit-elle être aux normes "handicapés" ?
- la recharge des batteries de véhicules électriques est-elle autorisée à proximité immédiate d'une école maternelle ? Y a-t-il un risque quelconque ?

Le rechargement des véhicules électriques sera interdit le vendredi de 12h à 20h afin de ne pas gêner la tenue du marché l'après midi.

Le SDESM viendra sur place le 7 septembre 2015 pour répondre aux questions des Élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité moins un vote contre (*Jean-Louis LIEBEN*) et une abstention (*Gérald BOURNONVILLE*), l'installation de la borne de recharge des véhicules électriques sur la place du village, à côté du transformateur électrique.

Jean-Louis LIEBEN a expliqué son vote "contre" par le fait que les élus réfléchissent depuis plusieurs années à réaménager la place du village et que l'on décide, en quelques minutes, d'y installer une borne de recharge des véhicules électriques, sans aucune logique et sans avoir une vision globale du réaménagement de la place.

Nomenclature : 8.3.

4. Convention avec l'association des chasseurs du village pour l'utilisation du local du stade

François DEYSSON explique que, depuis de nombreuses années, le local du stade est l'objet de dégradations plus ou moins importantes (*tags, vandalisme, traces de feu,...*). Tout récemment, le coffret électrique qui avait été installé pour la classe Cirque au printemps a été détérioré.

La police nationale, en lien avec les élus, visite régulièrement ce lieu pour vérifier notamment que l'arrêté municipal 2015-025 du 15 juin 2015 interdisant la consommation d'alcool entre 18h et 5h sur tout le territoire de la commune est bien respecté. La Sous-préfecture de FONTAINEBLEAU est régulièrement informée des dégradations faites au stade et les plaintes au commissariat sont désormais systématiques.

Récemment, le Maire a été saisi d'une demande de l'association de chasse qui recherche un local disposant de l'eau et de l'électricité, fournies par la commune, pour la découpe du gibier à la fin d'une journée de chasse.

Le Président de l'association de chasse a été reçu en mairie pour discuter de ce problème. Il a proposé de faire la découpe du gibier à la station d'épuration mais ces locaux, bien qu'appartenant toujours à la commune, sont gérés par le SIDASS qui n'acceptera pas cette possibilité. Le syndicat accepte déjà, dans l'enceinte de la station, la présence de poubelles dont le contenu sert à nourrir les sangliers.

Les chasseurs ont rappelé qu'ils participaient activement depuis de nombreuses années à l'opération Nature Propre et qu'ils interviennent régulièrement à l'école pour sensibiliser les enfants à l'Ecologie. En contrepartie, ils souhaitent disposer du local du stade qu'ils s'engagent à entretenir dans un bon état de propreté. La découpe du gibier serait faite exclusivement à l'intérieur du local, au dessus de bâches et de conteneurs pour ne laisser aucun effluent se répandre sur le sol.

Une convention pour l'utilisation du local a été rédigée par la municipalité et est soumise au vote des conseillers en séance.

Eric CIVRAC de FABIAN explique qu'il a une autre vision de ce local. Il considère que c'est une "verrue" sur le stade qui dénature le paysage et l'entrée du village quand on vient de NEMOURS. Si on laisse les chasseurs s'installer au stade, les élus n'auront plus la main pour décider peut être un jour de détruire ce bâtiment pour reconstruire quelque chose qui s'intègre mieux dans le paysage.

Eric CIVRAC de FABIAN considère que ce local doit être réservé aux sports et aux loisirs, peut être en créant des allées de boules à proximité. Il demande que la durée de la convention soit ramenée de 3 ans à un an et de faire un bilan de l'utilisation du local à l'issue de cette période.

Il préconise que le local soit fermé à clé en permanence. Seules la mairie et les associations qui utilisent ce local en détiendraient les clés, ce qui résoudrait les problèmes de vandalisme.

Eric CIVRAC de FABIAN pose la question de savoir ce que deviendront les effluents après la découpe du gibier. Seront-ils simplement déposés dans des poubelles ?

Enfin, il souhaite savoir si les riverains ont été informés de cette possible utilisation du local par les chasseurs. Qu'en pensent-ils ?

Marie GRIMALDOS-LE MOIGNE rappelle que les enfants de l'école utilisent ce local pour changer de tenue, avant ou après les cours de sport. Le Conseil des Jeunes avait émis le souhait de pouvoir réhabiliter ce local. Il faut informer le Conseil des Jeunes de cette possible convention avec l'Association de chasse afin de recueillir leur avis.

Souhila CHIDIAC propose de tester le prêt du local aux chasseurs sur une durée d'un an.

François DEYSSON propose de repousser le vote de la convention. Gérald BOURNONVILLE fera remonter toutes ces questions au président de la chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter le vote de la convention avec l'association de chasse de VILLECERF à une prochaine séance de Conseil municipal. Dans l'attente, le Conseil des Jeunes sera convoqué pour donner son avis sur l'utilisation future du local du stade.

Nomenclature : 3.5.

5. Organisation du Festiv'Arts

Marie GRIMALDOS-LE MOIGNE explique que le Festiv'Arts est un événement original qui se déroulera sur deux jours les 26 (de 16 h à 19h) et 27 septembre 2015 (de 10 h à 18 heures) sur l'ensemble du territoire de la commune, y compris dans des lieux inhabituels (église, monastère, écoles, salle polyvalente, jardins privés).

Ce Festiv'Arts, ouvert à tous, est né de la volonté de la commission Culture d'offrir aux artistes la possibilité de se produire à VILLECERF, d'exposer et de multiplier les rencontres avec le public sur l'ensemble du village et de ses hameaux, pendant ces 2 jours.

Plusieurs artistes représentant différentes disciplines s'y croiseront : peinture, sculpture, danse classique et contemporaine, musique, arts plastiques, image, travaux des commissions communales Patrimoine et Histoire, écriture, poésie.

Certaines disciplines proposeront des ateliers de découverte aux petits et aux grands.

Ce projet est piloté par Françoise ASSELIN et François DEYSSON.

À ce jour, les inscriptions sont closes. Les artistes exposent bénévolement.

De nombreux concerts auront lieu sur la place du village et à l'église.

Le Conseil municipal a souhaité organiser une activité qui servira de fil conducteur aux visiteurs. A ce titre, un jeu-enquête aura lieu pendant les deux jours.

Des structures gonflables seront mises gratuitement à la disposition des plus petits. Deux attelages de percherons feront la navette gratuitement entre le centre du village et Pilliers. Ces activités seront financées grâce à deux sponsors SKODA France et ESA.

La Mairie de VILLECERF met à des affiches et remettra, à chaque artiste, trente invitations à diffuser. Ces invitations sont à retirer en mairie à partir du 01/09/2015.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité le samedi soir à 19 heures, à la salle polyvalente.

Les artistes et visiteurs pourront se restaurer sur place, des buvettes seront prévues à cet effet. Des parkings seront également mis à disposition des artistes et visiteurs.

Tous les lieux seront signalés pour faciliter la circulation.

Un programme sera mis à disposition des visiteurs.

6. **Questions diverses**

- Corinne SKRZYP rappelle la brocante organisée par l'Envol, le 6 septembre 2015, route de Lorrez la Bocage

- **L'agenda**

- ✓ 2 septembre, rentrée scolaire des écoliers à 9 h
- ✓ 2 septembre 2015, à 20h en mairie : commission Culture consacrée à l'organisation du Festiv'Arts,
- ✓ 6 septembre 2015, toute la journée : brocante organisée par l'Envol, route de Lorrez le Bocage,
- ✓ 18 et 19 septembre : journées du véhicule électrique au SDESM de La Rochette,
- ✓ 22 septembre 2015, à 20h en mairie : réunion du Conseil municipal,
- ✓ 26 et 27 septembre 2015, dans tout le village : Festiv'Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.